

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Patrick SAIRE

Pascale DUCLERMORTIER

Sébastien GUILLAUME

Aline MILLE

Perrine MOZET

Expert-Comptable Associé

Stéphane MAYET

COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST

13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Exercice clos le 31 août 2023

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 novembre 2023

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	7 336	7 336		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	19 178	18 276	902	
	Autres immobilisations corporelles	207 201	181 936	25 265	32 601
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	60		60	340
TOTAL (I)		233 775	207 548	26 227	32 941
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	90 456	22 831	67 625	98 829
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	67 932		67 932	76 573
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	659 138		659 138	577 892
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 603		1 603	799
	TOTAL (II)	819 129	22 831	796 298	754 092
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		1 052 904	230 379	822 525	787 034
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				60	280
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	295 865	295 865
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres	44 244	44 244
	Report à nouveau	(100 726)	(122 112)
	Excédent ou déficit de l'exercice	32 753	21 386
	Total des fonds propres (situation nette)	272 136	239 383
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	897	2 887
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	897	2 887
	Total des fonds propres	273 033	242 270
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	15 000	30 000
Provisions	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Provisions	Total des fonds reportés et dédiés	15 000	30 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	9 900	8 500
Provisions	Total des provisions	9 900	8 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	97 795	122 874
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 656	300 046
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	75 560	40 109
DETTES (1)	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 083	3 442
	Produits constatés d'avance	46 498	39 793
	Total des dettes	524 592	506 264
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	822 525	787 034
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	32 752,79	21 385,69
	(1) Dont à moins d'un an	452 080	408 501
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/08/2023	31/08/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 124 237	1 659 112
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	150 238	174 716
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 126	11 906
	Utilisations des fonds dédiés	15 000	23 000
	Autres produits	9 740	12 278
Total des produits d'exploitation		2 316 342	1 881 013
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		1 386
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 747 636	1 375 592
	Aides financières	83 600	86 500
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 011	3 384
	Salaires et traitements	305 114	272 870
	Charges sociales	112 425	64 504
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 210	52 588
	Dotation aux provisions	1 400	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	17 549	5 140
Total des charges d'exploitation		2 283 945	1 861 963
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 397	19 050



Compte de Résultat

2/2

		31/08/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 397	19 050
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 191	503
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 191	503
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	776	158
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		776	158
RESULTAT FINANCIER		415	346
RESULTAT COURANT avant impôts		32 811	19 396
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	1 990	1 990
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 990	1 990
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 048	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	2 048	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(59)	1 990
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 319 522	1 883 506
TOTAL DES CHARGES		2 286 770	1 862 120
EXCEDENT ou DEFICIT		32 753	21 386
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Etats financiers au 31/08/2023

ANNEXES



Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **822 525 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 319 522 euros**
 - un total charges de **2 286 770 euros**

et dégage un résultat de **32 753 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/09/2022**, finit le **31/08/2023** et a une durée de **12 mois**.



Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par la direction de l' Association COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Faits caractéristiques



Le COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND-EST est l'organe déconcentré de la Fédération Française de Gymnastique sur ce territoire.

En application du traité de fusion - création approuvée par les Assemblées Générales des parties concernées en date du 02/09/2017, cette nouvelle entité regroupe les anciennes ligues d'ALSACE, de LORRAINE et de CHAMPAGNE-ARDENNE dont elle reprend l'activité, le patrimoine ainsi que les droits et obligations.

A ce titre son rôle consiste à :

- Grouper les associations de gymnastique affiliées à la Fédération Française de Gymnastique sur le territoire du Grand-est
- Assurer la promotion des disciplines gymniques et favoriser la pratique du plus grand nombre
- Organiser la pratique en compétition et en loisir à l'échelle du territoire

Pour assurer ses missions, le COMITE REGIONAL emploie une dizaine de salariés permanents et environ 100 vacataires répartis au siège social de TOMBLAINE, et ses antennes de STRASBOURG et de CHALONS en CHAMPAGNE.

Au cours de l'exercice 2022/2023, qui constitue donc le 6^{ème} exercice du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est, et qui court sur une durée de 12 mois, on enregistre un résultat excédentaire de +33 K€ qui représente environ 1.5% du budget de l'association.

Il est à noter que les conséquences de la pandémie de COVID-19 n'ont désormais plus des répercussions visibles sur l'activité (calendrier sportif) et sur les finances du Comité Régional.

En effet, les effectifs de licenciés de la saison ont progressé de près de 14% et se rapprochent désormais de leur niveau d'avant la pandémie.

Les produits et les charges ont donc à nouveau progressé de manière significative. Le soutien notable des financeurs institutionnels, est resté stable (hormis les aides à l'emploi arrivées à leurs termes).

Dans ce contexte, les produits d'exploitation représentent 2 316 K€. Ils sont en progression de +435 K€ et se décomposent comme suit :

- 1 822 K€ de produits liés aux licences (+386 K€) ;
- 302 K€ d'autres prestations : compétitions, stages, formations, etc. (+79 K€) ;
- 150 K€ de subventions et d'aides versées par l'Etat, les collectivités territoriales et la fédération (-25 K€) ;
- 27 K€ de produits divers, dont indemnités d'activité partielle (+3 K€).

Les charges d'exploitation représentent pour leur part 2 284 K€. Elles sont également en progression de +422 K€ et se décomposent comme suit :

- 1 376 K€ de charges liées aux licences (+334 K€) ;
- 371 K€ de frais liés à l'activité et de frais généraux (+36 K€) ;
- 421 K€ de masse salariale et taxes associées (+82 K€) ;
- 13 K€ d'amortissements et provisions ;
- 101 K€ de frais divers, dont droits d'auteurs et soutien des filières de haut-niveau (+9 K€).

Dans ces conditions, le **résultat d'exploitation**, qui enregistre le solde des opérations de l'exercice liées à l'activité du Comité est équilibré et s'établit à + 32K€.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel, peu significatifs, n'appellent pas de commentaire particulier.

Au bilan, le résultat de l'exercice renforce les fonds propres associatifs qui s'élèvent désormais à 273 K€. Le Fonds de Roulement s'élève quant à lui 272 K€, ce qui représente un peu moins de 2 mois de fonctionnement courant.

Aucun autre fait caractéristique significatif n'est à signaler

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2014-03) et du règlement ANC 2018-06.

L'application des conventions générales comptables s'est faite dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations corporelles

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

L'association applique les mesures de simplification définies pour les P.M.E. (soit les entités ne dépassant pas 2 des 3 critères suivants : total bilan > 6.000 K€, C.A > 12.000 K€ et effectif > 50) et a retenu comme durée d'amortissement, la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans
- Installations techniques , matériel & outillage	3 à 7 ans
- Installations générales, agencements	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier	3 à 10 ans



Stocks et en cours

NEANT

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le suivi détaillé de ces dépréciations fait l'objet, le cas échéant, d'une note ci-après dans la rubrique "Provisions".

Fonds dédiés

Les ressources allouées par les financeurs publics au cours de l'exercice 2020/2021 dans le cadre du soutien et de la relance de l'activité de l'association non utilisées à cette fin au 31/08/2021 ont, après analyse, fait l'objet d'une reprise échelonnée sur les exercices 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Comptablement ces décalages se traduisent par la création ou la reprise de Fonds Dédiés dont le suivi détaillé fait l'objet d'une note ci-après dans la rubrique "Variation des fonds dédiés".

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'on constate l'existence d'un engagement vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine et probable à la date d'arrêt des comptes sans contrepartie équivalente. Les provisions pour litige sont estimées en fonction des demandes faites par les plaignants, des éléments juridiques et de l'état d'avancement de la procédure.

Le suivi détaillé de ces dépréciations fait l'objet, le cas échéant, d'une note ci-après dans la rubrique "Provisions".

Engagement de retraite

L'association a comptabilisé dans ses comptes une provision pour indemnités de départ à la retraite.

Le montant de l'indemnité arrondi à la centaine la plus proche s'élève à 9 900 Euros.

Elle a été calculée selon les hypothèses de calcul suivantes :

- Taux moyen de progression des salaires	:	1.50 %
- Taux d'actualisation	:	3.67 %
- Taux de rotation du personnel	:	2.00 à 3.00 %
- Age de départ à la retraite	:	64 ans
- Indemnité calculée charges sociales comprises.	:	
- Convention collective applicable	:	CCN Sport

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Informations relatives au volontariat

Les contributions volontaires en nature (bénévolat) n'ont pas été comptabilisées en raison des difficultés à les quantifier et du caractère subjectif des critères d'évaluation.

Cette position n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice.

En outre, aucun mandat de dirigeant ne donne lieu à rémunération.



Annexe des comptes clos au 31/08/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES

NOTE SUR L'IMPACT DE LA COVID-19 DANS LES COMPTES CLOS AU 31/08/2023.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a plus d'incidences visibles sur les comptes de l'entité.

Néanmoins, l'Association avait souscrit en 2021 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 127 000 € dont le remboursement s'échelonne du 20/07/2022 au 20/06/2027.

Le capital restant dû au 31/08/2023 s'élève à 97 762.90 €

- ❖ *Ainsi, à la date de l'arrêté des comptes, l'Association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.*

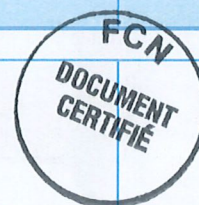


Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	7 336				7 336
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 336				7 336

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sold'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	18 126		1 052		19 178
	Instal., agencement, aménagement divers	4 759				4 759
	Matériel de transport	71 273				71 273
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	125 445		5 723		131 168
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 604		6 775		226 379



BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	340			280	60
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	340			280	60

TOTAL	227 279		6 775		280	233 775
--------------	----------------	--	--------------	--	------------	----------------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	7 336			7 336
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 336			7 336
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	18 126	150		18 276
	Autres instal, agencement, aménagement divers	4 759			4 759
	Matériel de transport	43 829	8 871		52 699
	Matériel de bureau, mobilier	120 289	4 189		124 478
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		187 002	13 210		200 212
TOTAL		194 338	13 210		207 548



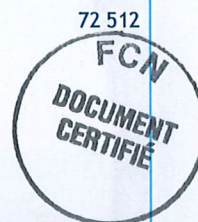
Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	8 500	1 400		9 900
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 500	1 400		9 900
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	39 653		16 822	22 831
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 653		16 822	22 831
TOTAL GENERAL		48 153	1 400	16 822	32 731
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 400	16 822	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	60	60	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	90 456	90 456	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	200	200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	67 732	67 732	
	Charges constatées d'avance	1 603	1 603	
TOTAL DES CREANCES		160 051	160 051	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	32	32		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	97 763	25 251		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	298 656	298 656		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 578	10 578		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 750	64 750		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	232	232		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 083	6 083		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	46 498	46 498		
TOTAL DES DETTES		524 592	452 080	72 512	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		25 075			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise	295 865				295 865
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	44 244				44 244
Autres réserves					
Report à nouveau	(122 112)	21 386			(100 726)
Excédent ou déficit de l'exercice	21 386	(21 386)	32 753		32 753
Situation nette	239 383		32 753		272 136
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 887			1 990	897
Provisions réglementées					
TOTAL	242 270		32 753	1 990	273 033



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/08/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/08/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds d'urgence France Active							
Fonds de solidarité	30 000		15 000			15 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	30 000		15 000			15 000	



Les sommes enregistrées en fonds dédiés au 31/08/2021 constituent un report de ressources attribuées dans l'exercice mais non utilisées à la clôture de celui-ci.

Ces ressources allouées pour le maintien et la relance de l'activité seront utilisées :

- ☒ pour la relance des activités compétitives au cours de l'exercice 2021/2022 concernant le fonds d'urgence
- ☒ pour l'accompagnement du Contrat d'Objectif Territorial de la période triennale 2022/2024 concernant le fonds de solidarité

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 603
CCA : MdS - Cotisations 2023		167	
CCA : CROS - Cotisations 2023		485	
CCA : Loyers copieurs		951	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 603



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/08/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			46 498
PCA : Subvention annuelle REGION Gd-Est		18 983	
PCA : Subvention annuelle ANS		14 742	
PCA : Contrat d'objectif annuel FFG		5 773	
PCA : Subvention ANS SEMC		7 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			46 498

